



Litige garantie d'une voiture neuve

Par **ptite**, le **23/01/2015** à **10:51**

bonjour,

Voimà j'ai acheté une voiture neuve début février 2014 et depuis je n'ai eu que des problèmes avec ! 2 fois la vitre arrière a été cassée par le concessionnaire lors du gravage antiviol ,2 fois les lèves vitres ont été changés pour mauvais fonctionnement , j'avais pris lors de l'achat l'option fumeur (cendrier et allume cigare) et je me suis aperçu au bout de quelques mois qu'en fait on m'avait mis un allume cigare factice (inadmissible et faute professionnelle non???) et le sublime mon auto radio a été changé 4 fois , actuellement j'ai un auto radio qui est en état de marche mais qui a un moment donné a été defectueux ,le concessionnaire ne veut pas le recharger et le pire c'est qu'ils ne veulent plus me voir dans leur garage où j'ai acheté ma voiture ! ils me disent qu'ils ont fait tout le nécessaire hors ma voiture est encore garantie 1 an et je voulais juste m'arranger à l'amiable avec eux et obtenir une garantie supplémentaire pour mon autoradio! mon mari et moi même ont s'est fait ' éjecter ' du concessionnaire !

Que puis je faire légalement

merci de vos réponses